

Tout naturellement, dans les semaines qui suivirent, quand le Comité de soutien se constitua, on se souvint de sa proposition et il devint « notre » avocat. C'était le début d'une longue aventure, plus humaine que judiciaire, car les deux vont rarement de pair.

Trente années de combat commun

On entama alors une série de réunions d'information dans tout le département de l'Indre. Le partage des tâches était simple : je me chargeais de l'historique de l'affaire et Jean-Paul traitait l'aspect juridique. Il le faisait avec une réelle gourmandise : on sentait le passionné du verbe. Ce que je lui reprochais parfois : « *Fais plus court !* » Il aimait les mots, mais entendons-nous bien : il ne les mâchait pas !

Partout où nous allions, les salles s'avéraient trop petites pour accueillir tout le public. Nous pressentions que l'accueil serait favorable, mais c'est là que nous avons pris pleinement la mesure de l'importance de l'affaire Mis et Thiennot dans l'inconscient collectif. La plaie ne s'était pas refermée.

Ce fut aussi à cette époque qu'une première rumeur vint m'échauffer les oreilles : « *Méfie-toi de Thibault c'est un ambitieux qui veut se servir de l'affaire Mis et Thiennot pour mener à bien une carrière politique !* » Je n'en étais pas là, mais alors pas du tout !

Je découvrais ce jeune avocat que je ne connaissais pas auparavant, je le trouvais compétent et déterminé. L'équipe que nous formions me paraissait assez complémentaire. Les conditions me semblaient donc réunies pour engager un combat qu'on nous annonçait long et à l'issue incertaine.

Ce combat, nous l'avons mené en participant à des centaines de réunions et de manifestations, à des émissions de télévision, en montant des dizaines et des dizaines de dossiers, en nourrissant les mêmes espoirs, en vivant les mêmes déceptions, les mêmes peines.

Jean-Paul nous a quittés après ces trente ans de lutte commune. Le temps pour moi de bien le connaître et de pouvoir témoigner de l'homme qu'il était, loin, si loin parfois des intentions qu'on lui prêtait et des rumeurs qui l'ont poursuivi jusqu'à la veille de sa disparition.



Mars 1993. Maître Thiriez (au centre) chargé de l'affaire auprès de la Cour de cassation, en discussion avec Jean-Paul Thibault et Pierre Gréard, président du comité de soutien.

Avocat de la défense

Jean-Paul Thibault était né à Saint-Gaultier dans un milieu modeste, ce qu'il ne perdra jamais de vue et sera toujours présent dans ses choix tant professionnels que politiques. Ceux qui l'ont côtoyé durant son enfance se souviennent encore de ses étonnantes prestations de conteur interprétant du « Boncœur » dans le texte, en fin de banquet des commerçants. Tout jeune, il avait déjà le goût du verbe ! Après ses études de droit, il devient avocat inscrit au barreau de Châteauroux et va tout de suite se révéler le « défenseur des causes perdues », celles qui n'intéressent pas ses confrères, celles pour lesquelles il faut « se mouiller » parce qu'elles ne sont pas politiquement correctes. Il lui arrive même, dans ses plaidoiries, de mettre en cause le fonctionnement de certaines institutions comme la police et la justice. Gonflé qu'il est le jeune avocat ! Trop au goût de certains adeptes du rituel liturgique des cours de justice. De là naîtra une réputation de provocateur qui ne le quittera pas.

Courageux,
il l'était.
Provocateur,
il savait
l'être.

Courageux, il l'était. Provocateur, il savait l'être. Je l'ai même vu agir en certaines occasions avec un aplomb extraordinaire parce que littéralement porté par la justesse de la cause qu'il défendait. Car il se vivait d'abord et avant tout comme avocat de la défense dans toute la noblesse de la fonction. C'était sa vocation, une raison d'être profonde à laquelle il faisait souvent référence en aparté.

Cette attitude singulière ne lui vaudra pas que des amis dans la profession. Il ne sera nommé bâtonnier par ses confrères que très tard. Il se savait déjà gravement malade. Il ne se faisait d'ailleurs aucune illusion sur cette « promotion ». Alors que je le félicitai parce que je trouvais que c'était bien mérité, il me répondit :

- *Oh, tu sais, c'est bien tard, ils n'ont sans doute pas pu faire autrement...*

Puis il se tourna de trois quarts comme il le faisait quand il se préparait à lancer un trait d'humour et, avec une lueur narquoise dans le regard, il ajouta :

- *J'espère que dans leur esprit ce n'est pas une distinction pré mortem !*

La suite allait lui donner tragiquement raison. J'aurais tant voulu qu'il ait tort.



Mars 1993. Jean-Paul Thibault, encadré par Raymond Mis et Gabriel Thiennot, se prépare à répondre aux questions des journalistes.